



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1216

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable d'un quartier rural de la commune d'Alakamisy Itenina à Madagascar**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010**Délibération n° 2010-1216**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable d'un quartier rural de la commune d'Alakamisy Itenina à Madagascar**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant 14 au traité d'affermage entre Veolia eau (ex CGE) et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia Environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de "réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015" et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Le projet

Dans le cadre de son partenariat de coopération décentralisée à Madagascar sur le thème de l'eau, la Communauté urbaine accompagne la commune rurale d'Alakamisy Itenina dans l'exercice de ses responsabilités en matière de service public local de l'eau et de l'assainissement.

En complément de cette coopération sur les métiers de l'eau, la commune rurale d'Alakamisy Itenina a sollicité l'appui du Fonds eau pour le financement d'infrastructures d'adduction d'eau dont elle assurera la gestion.

La commune d'Alakamisy Itenina est située dans la région Haute Matsiatra et compte une population de 21 250 habitants repartis sur 14 quartiers dont seuls trois sont desservis par un réseau d'eau potable. Notamment, pour le quartier d'Anjanamahaso Ouest, l'approvisionnement en eau potable est la préoccupation cruciale de la population et surtout des femmes à qui reviennent les corvées ménagères. Le projet propose donc la réalisation d'une adduction d'eau pour desservir ce quartier de 1 500 habitants : captage de 2 sources, implantation d'un réservoir, mise en place de 1 200 mètres de canalisation et 16 bornes fontaines. Deux bornes fontaines supplémentaires sont envisagées dans le cadre d'une tranche conditionnelle.

Le budget total de ce projet est évalué à 60 379 €, et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 60 379 €.

Lors de sa séance du 20 novembre 2009, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine serait de 60 379 €. Il est à noter qu'une aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse pourra être recherchée par la Communauté urbaine à hauteur de 33 238 €.

Ce projet avait déjà fait l'objet de la délibération du Conseil n° 2009-0690 en date du 6 avril 2009. Il a été suspendu à cause des événements politiques à Madagascar puis adapté lors de la mission conduite à Madagascar en octobre 2009. Ce projet adapté est donc à nouveau soumis au conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Abroge la délibération n° 2009-0690 du 6 avril 2009 initialement prise dans le cadre du projet d'adduction d'eau potable du village de Vatambe - commune d'Alakamisy Itenina à Madagascar.

2° - Approuve :

a) - le nouveau projet d'adduction d'eau potable du village de Vatambe - commune d'Alakamisy Itenina à Madagascar,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 60 379 €, au titre de l'année 2010, à la commune d'Alakamisy Itenina,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la commune d'Alakamisy Itenina,

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'un montant de 33 238 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

4° - La dépense sera prélevée à hauteur de 60 379 € sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - exercice 2010 - compte 674 200 de la section d'exploitation.

5° - La recette à provenir de l'Agence de l'eau à hauteur de 33 238 € sera à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - exercice 2010 - compte 748 000 de la section d'exploitation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.